

1.4.2. Essaim artificiel

Description générale :

Prélever de jeunes abeilles dans une ou plusieurs colonies. Selon la saison, un essaim doit être composé de 1 à 3 kg de jeunes abeilles.

Réduction de la population de varroa :

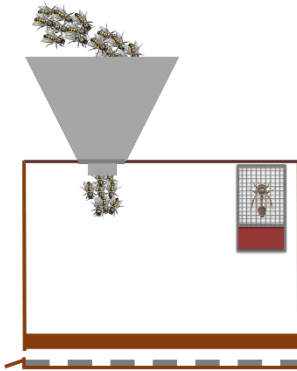
Essaim En général, un essaim artificiel avec reine démarre avec peu de varroa. Le traitement à l'acide oxalique lors de la création est facultatif.

Colonie d'origine Par le prélèvement d'un kilo d'abeilles par colonie, cela n'aura que très peu d'impact sur la population de varroas dans la colonie d'origine.

Points importants :

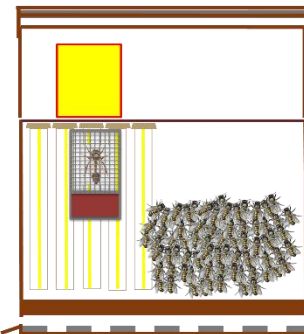
L'essaim artificiel peut être traité à l'acide oxalique avant que les premières cellules ne soient operculées. De cette manière, jusqu'à 95% des varroas sont éliminés.

Procédure :

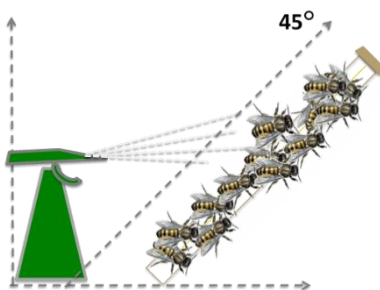


- Encager la nouvelle reine et suspendre la cage à fermeture fixe dans la boîte à essaim.
- Chercher l'ancienne reine dans la colonie d'origine et éventuellement l'isoler pour qu'elle n'entre pas dans l'essaim artificiel.
- Brosser les abeilles des cadres de couvain (où se trouvent les jeunes abeilles) dans la boîte à essaim. Afin d'obtenir la quantité souhaitée, les abeilles peuvent être prises dans plusieurs colonies. Quand l'essaim artificiel est relogé dans le même rucher, accroître la quantité d'abeilles de 0.5 kg.
- Placer l'essaim artificiel 3-5 jours à la cave et le nourrir.

Variante : Si la ruche est placée à un nouvel emplacement, distant d'au moins 3 kilomètres, la reine est logée dans une cage fermée uniquement avec de la pâte de nourrissage, insérée directement dans la nouvelle ruche (et non dans une boîte à essaim). Dans ce cas, on peut renoncer à la mise en cave.



- Après la période en cave, la fermeture permanente de la cage de la reine est retirée et la cage est fermée par de la pâte de nourrissage. La cage et les cadres de cire gaufrée sont à suspendre dans la nouvelle ruche. Le nombre de cadres doit être adapté à la taille de la colonie. Reloger l'essaim artificiel dans la nouvelle ruche.
- Nourrir l'essaim artificiel.



- Vérifier dans l'essaim artificiel que la reine est bien en train de pondre au plus tard 7 jours après avoir mis en place la ruche sur le nouvel emplacement ou après relogement de l'essaim. Les colonies avec une reine en ponte peuvent être traitées avec de l'acide oxalique (utiliser Oxuvar 5.7% d'Andermatt BioVet AG, préparer la solution selon le [mode d'emploi](#), 3-4 vaporisations par côté de cadre – correspondant à 3-4 ml).
- Si nécessaire, continuer de nourrir et d'agrandir l'essaim artificiel avec des cadres de cire gaufrée pour qu'il devienne une colonie forte.
- Si la jeune colonie a été traitée lors de sa création, il est possible de renoncer au premier traitement d'été. Les étapes suivantes de traitements sont à effectuer selon le [concept varroa du SSA](#) (voir www.abeilles.ch/varroa).